

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
<b>05/05/2025</b>
Date d'affichage
<b>0/05/2025</b>
Nombre de conseillers en exercice
<b>12</b>
Nombre de conseillers présents
<b>11</b>
Nombre de conseillers votants
<b>12</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire de séance (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>05/05/2025</b>	Date d'affichage	<b>05/05/2025</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>12</b>	Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle			M Alain BREUILLARD	Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/018 – URBANISME PLUIHD  
Avis sur la cartographie des gisements fonciers**

**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194 ;

**Vu** la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

**Vu** le décret n° 2023-1097, du 27 novembre 2023, relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols.

**Vu** la délibération n°AP D 24-03-7 du Conseil Régional en date du 25 mars 2024 adoptant la proposition de modification du SRADDET ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2024-065 en date du 28 mai 2024 portant approbation de la modification du SRADDET de la Normandie ;

**Vu** le Schéma de Cohérence Territorial approuvé le 23 février 2020 ;

**Vu** le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019,

**Vu** l'arrêté prescrivant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie, en date du 15 juillet 2024,

**CONSIDÉRANT** que la modification du SRADDET a modifié les objectifs de réduction de consommation foncière sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie pour la période 2021-2030 ;

**CONSIDÉRANT** que le PLUI d'Evreux Portes de Normandie doit intégrer ces objectifs et ainsi se mettre en compatibilité avec le SRADDET Normandie et le SCoT EPN-CCPC ;

**CONSIDÉRANT** que la procédure de modification simplifiée est menée à l'initiative du président d'Evreux Portes de Normandie ;

**CONSIDÉRANT** que cette procédure de modification simplifiée a fait l'objet d'une présentation et d'un travail en commun avec l'ensemble des communes de l'agglomération d'EPN ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est demandé à la commune de s'exprimer sur les gisements fonciers proposés à la suppression, au report ou au maintien.

Date	Signature
<b>14 mai 2025</b>	Stéphane SIMON, Maire 

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>05/05/2025</b>	Date d'affichage	<b>05/05/2025</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>12</b>	Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle			M Alain BREUILLARD	Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présent au conseil municipal la carte des orientation suite aux ateliers ZAN faisant apparaître les zones sur lesquelles le conseil municipal doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Souhaite maintenir**, à la majorité (3 voix d'abstention, 2 voix contre et 7 voix pour), la zone « à statuer » de la carte en zone constructible ;
- Donne un **avis favorable**, à l'unanimité, sur le maintien des deux zones vertes en zones constructibles ;
- **Souhaite rendre constructibles**, à la majorité (3 voix contre, 9 voix pour), les 2 zones marrons à côté des zones vertes
- Donne un **avis favorable**, à l'unanimité, sur les autres zones qui seront non constructibles ;

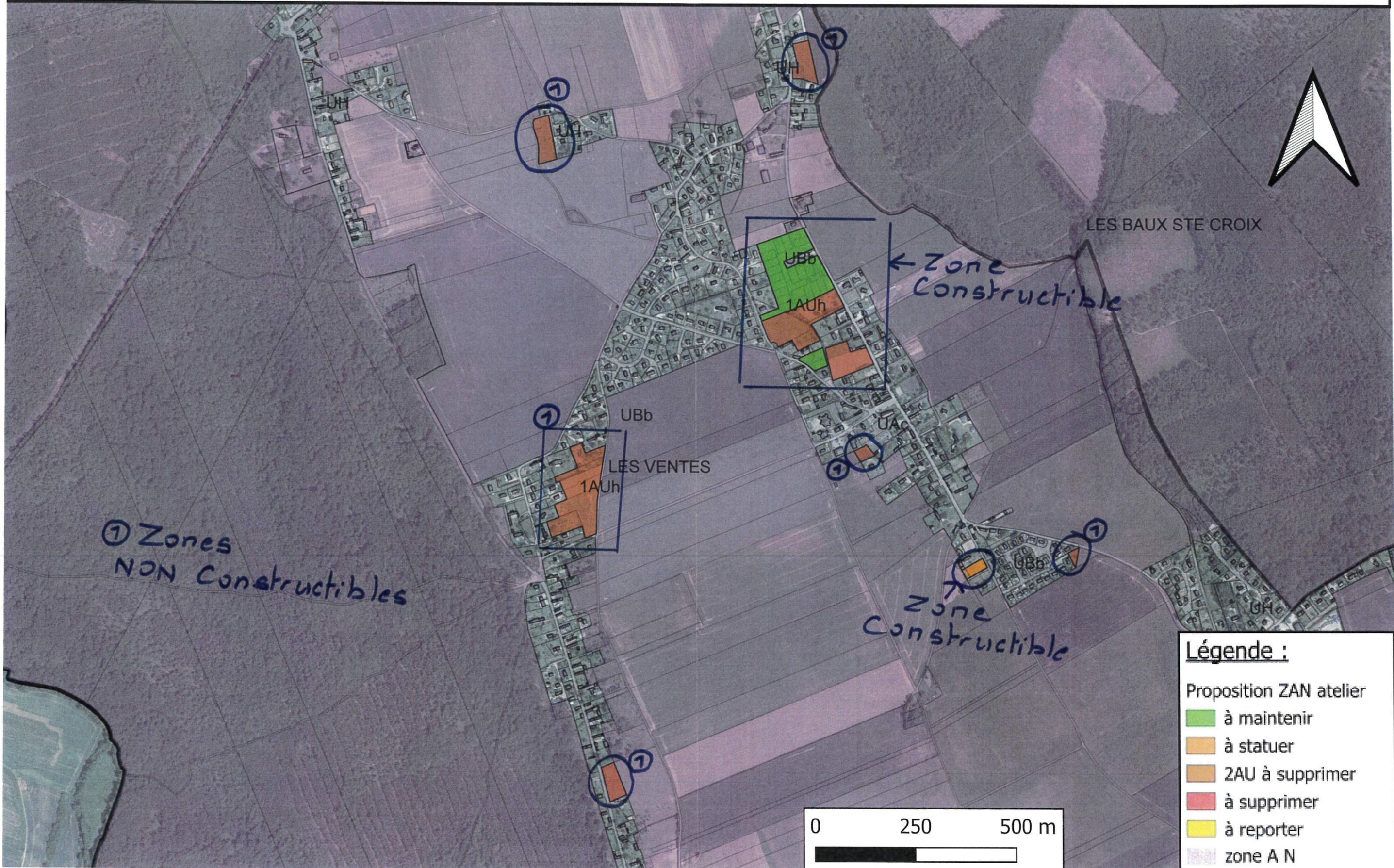
(Voir plan joint)

**En effet, pour les zones entourées en vert et les 2 zones marrons à côté, le conseil municipal affirme sa volonté de pouvoir occuper les dents creuses au centre bourg.**

Date	Signature
<b>14 mai 2025</b>	Stéphane SIMON, Maire 



# Carte des orientations suite aux ateliers ZAN



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>05/05/2025</b>	Date d'affichage	<b>05/05/2025</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>12</b>	Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle			M Alain BREUILLARD	Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/019 – DECHETS VERTS**

**Participation financière de la commune de Les Ventes pour le maintien de la benne à déchets verts sur la commune de Le Plessis Grohan**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal que la commune de Le Plessis Grohan dispose d'une benne pour le recyclage des déchets verts. Cette benne est mise à disposition par Evreux Portes de Normandie qui en assure les rotations et le traitement des déchets récoltés. L'entretien (débroussaillage à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace côté route, élagage et démoussage) sont pris en charge par la commune de Le Plessis Grohan.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, propose au conseil municipal de prendre en charge une partie de cet entretien.

Pour l'année 2024, la facture s'élève à 10 166,54€ TTC. La prise en charge pour la commune de Les Ventes serait de 2 583,27€ soit 25,4% du montant total de la facture. Le reste de la facture serait pris en charge par la commune de Les Baux Sainte Croix pour 25,4% et par la commune de Le Plessis Grohan pour 49,2%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, la prise en charge de la somme de 2 583,27€ pour l'entretien du point vert situé sur la commune de Le Plessis Grohan et **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la benne à déchets verts de la commune de Le Plessis Grohan.

Date	Signature
<b>14 mai 2025</b>	Stéphane SIMON, Maire  

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>05/05/2025</b>	Date d'affichage	<b>05/05/2025</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>12</b>	Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle			M Alain BREUILLARD	Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/020 – VIDEO PROTECTION  
Présentation du projet et des devis**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal le projet de vidéo protection sur la commune.

Ce projet détaille la pose de 17 caméras sur l'ensemble du territoire communal aux entrées/sorties du village ainsi qu'au centre bourg.

Un tableau synthétique des devis reçus sont exposés en annexe.

Il est à noter que le projet a été validé par la préfecture de l'Eure (arrêté n° D3 BPA 25 0105 portant autorisation d'un système de vidéo protection dans la commune de Les Ventés). De plus, ce projet recevra une subvention de 22 238 €, accordée par la préfecture de l'Eure au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux (DETR)

Il à noter que les devis des sociétés D2L et TEAM RESEAU ont reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 22 avril 2025.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter

- Le devis de la Société D2L pour la fourniture du matériel de vidéoprotection, le matériel d'enregistrement et l'installation des équipements pour un montant du 45 032,00 € HT (soit 54 038 ,40 € TTC) ;
- Le devis de la Société TEAM RESEAU pour les travaux d'infrastructure pour le déploiement des caméras pour un montant de 10 564,00 € HT (soit 12 676,80 € TTC).

Date	Signature
<b>14 mai 2025</b>	Stéphane SIMON, Maire 



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	05/05/2025	Date d'affichage	05/05/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle			M Alain BREUILLARD	Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Cout total HT de l'opération : **55 596,00 €**

Financement	Montant HT de la subvention	Taux	Commentaires
Subvention DETR	22 238,00	40 %	Subvention accordée par arrêté n° D3 BPA 25 0105 en date du 04 avril 2025
Fonds de concours EPN	16 679,00 €	30 %	En attente d'obtention
Autofinancement commune Les Ventes	16 679,00 €	30 %	/
<b>TOTAL</b>	<b>55 596,00 €</b>	<b>100 %</b>	<b>/</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (0 voix d'abstention, 1 voix contre, 11 voix pour) :

- **ACCEPTE** le devis de la Société D2L pour la fourniture du matériel de vidéoprotection, le matériel d'enregistrement et l'installation des équipements pour un montant de 45 032,00 € HT (soit 54 038,40 € TTC) ;
- **ACCEPTE** le devis de la Société TEAM RESEAU pour les travaux d'infrastructure pour le déploiement des caméras pour un montant de 10 564,00 € HT (soit 12 676,80 € TTC),
- **APPROUVE** le plan de financement présenté et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il est à noter que le conseil municipal accepte également la maintenance annuelle pour un montant de 1 600 €/an et autorise M le Maire à signer le contrat de maintenance correspondant.

Date	Signature
14 mai 2025	Stéphane SIMON, Maire 





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	<b>05/05/2025</b>	Date d'affichage	<b>05/05/2025</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>12</b>	Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle			M Alain BREUILLARD	Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

### Annexe de la délibération n° 25/020 (les coûts sont présentés TTC)

Société	Matériel de vidéoprotection	Matériel d'enregistrement	Installation des équipements	Sous-Total	Coffret ENEDIS	Coût total	Maintenance annuelle	Abonnement annuel 4G	Remarques
D2L + TEAM RESEAU 76250 Franqueville Saint Pierre	33 391,20 €	8 203,20 €	25 120,80 €	66 715,20 €	Aucun coffret Alimentation depuis armoire EP	66 715,20 €	1 600,00 €	Aucun Liaison radio	17 caméras
ALVISYS 28260 Sorel Moussel	56 408,95 €	26 760,00 €	20 267,34 €	103 436,29 €	6 000,00 €	109 436,29 €	3 960,00 €	1 296,00 €	18 caméras
WICONNECT 61000 Alençon		42 277,20 €	17 520,00 €	59 797,20 €	6 000,00 €	65 797,20 €	3 600,00 €	Aucun Liaison radio	17 caméras

Date	Signature
14 mai 2025	 

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>05/05/2025</b>	Date d'affichage	<b>05/05/2025</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>12</b>	Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle			M Alain BREUILLARD	Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/021 – CIMETIERE  
Modification de la concession de Mme Martine ROBIC**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, signale au conseil municipal que Mme Martine ROBIC avait fait une demande de concession en 2008 pour son mari. La concession était au nom de Mme Martine ROBIC. Aujourd'hui, Mme Martine ROBIC souhaite que cette concession soit au nom de M Claude ROBIC, son beau-père, demeurant à Les Baux Sainte Croix.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le transfert de la concession de Mme Martine ROBIC au nom de M Claude ROBIC.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité que la concession de Mme Martine ROBIC soit transférée au nom de M Claude ROBIC.*

Date	Signature
<b>14 mai 2025</b>	Stéphane SIMON, Maire 



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>05/05/2025</b>	Date d'affichage	<b>05/05/2025</b>		
Nombre de conseillers en exercice	<b>12</b>	Nombre de conseillers présents	<b>11</b>	Nombre de conseillers votants	<b>12</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du cinq mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle			M Alain BREUILLARD	Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice PIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Questions Diverses****1- Festival l'Heure Insolite**

Passage à Les Ventes le vendredi 16 mai.

**2- 100<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de Claude Monet**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal qu'il a reçu Engelmarie en mairie qui lui a présenté le projet porté par les Amis du Jardin de l'Eure Tranquille au sujet du 100<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de Claude Monet. Sur le thème de l'impressionnisme au jardin, ce projet portera sur le « lumière passagère ». Il se déroulera dans le jardin d'Engelmarie entre le 15 mai et le 26 septembre 2025. Expositions de photos, de peinture, d'écrits, de sculpture, des projections de des concerts seront au programme.

Après présentation, le conseil municipal annonce qu'il soutient ce projet.

**3- Livret d'accueil**

La distribution du livret sera assurée par les conseillers municipaux dès la semaine prochaine.

**3- Date du prochain conseil municipal**

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 05 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h00.

Date	Signature
<b>14 mai 2025</b>	Stéphane SIMON, Maire  